

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**



**Quimperlé
 Communauté
 Kemperle
 Kumuniezh**

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 12 mai 2022, s'est réuni le 19 mai 2022 à 18h00, Salle du conseil de Quimperlé Communauté à Quimperlé, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIOSSEC.

Nombre de conseillers :

En exercice :	52
Présents :	43
Votants :	51
Secrétaire de séance :	Michel CHARPENTIER

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

ARZANO :	Marie-Françoise LE ROCH, Jean-Luc EVENNOU
BANNALEC :	Christophe LE ROUX, Marie-France LE COZ, Guy DOEUFF
BAYE :	Pascal BOZEC
CLOHARS-CARNOËT :	Annaïg GUIDOLLET, Denez DUIGOU
GUILLIGOMARC'H :	Alain FOLLIC
LE TRÉVOUX :	Elina VANDENBROUCKE, Daniel HANOCQ
LOCUNOLÉ :	Corinne COLLET
MELLAC :	Franck CHAPOULIE, Nolwenn LE CRANN, Christophe LESCOAT
MOËLAN-SUR-MER :	Marie-Louise GRISEL, Gwenaël HERROUET, Isabelle MOIGN, Franck BERTHET, Christelle FENEON, Christophe RIVALLAIN
QUERRIEN :	Stéphane CADO, Patricia ECK
QUIMPERLÉ :	Michaël QUERNEZ, Danièle KHA, Patrick TANGUY, Gérard JAMBOU, Pascale DOUINEAU, Michel FORGET, Danièle BROCHU, Eric ALAGON, Eric SAINTILAN
RÉDÉNÉ :	Yves BERNICOT
RIEC-SUR-BÉLON :	Sébastien MIOSSEC, Aude MARSILLE, Vincent PENNOBER,
SAINT-THURIEN :	Michel CHARPENTIER
SCAËR :	Jean-Yves LE GOFF, Hélène LE BOURHIS, Robert RAOUL, Danielle LE GALL
TRÉMÉVÉN :	Monique CAUDAN, Jean-Claude QUENTEL

ABSENTS EXCUSES :

Denis BARGUIL (BANNALEC), Martine PRIMA (BANNALEC), Jacques JULOUX (CLOHARS), Loïc PRIMA (CLOHARS), Marie-Madeleine BERGOT (QUIMPERLE), Leslie COLLINS (REDENE), Lorette ROBERT-ROCHER (REDENE), Florence PENCHE (RIEC), Jean-François LE MAT (SCAER)

POUVOIRS :

Martine PRIMA (BANNALEC) a donné pouvoir à Guy DOEUFF (BANNALEC)
 Denis BARGUIL (BANNALEC) a donné pouvoir à Christophe LE ROUX (BANNALEC)
 Jacques JULOUX (CLOHARS) a donné pouvoir à Denez DUIGOU (CLOHARS)
 Loïc PRIMA (CLOHARS) a donné pouvoir à Christophe LESCOAT (MELLAC)
 Marie-Madeleine BERGOT (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Danièle KHA (QUIMPERLE)
 Leslie COLLINS (REDENE) a donné pouvoir à Yves BERNICOT (REDENE)
 Florence PENCHE (RIEC) a donné pouvoir à Aude MARSILLE (RIEC)
 Jean-François LE MAT (SCAER) a donné pouvoir à Danielle LE GALL (SCAER)

DCC2022-088

VIE COURANTE
10- CULTURE

Festival des Rias 2022 : approbation de l'avenant n° 5 relatif à la convention-cadre de partenariat entre Quimperlé Communauté et Le Fourneau (annexe)

En 2022, le festival des Rias se déroulera du mardi 23 au samedi 27 août dans les 9 communes suivantes : Arzano, Bannalec, Locunolé, Mellac, Moëlan-sur-Mer, Quimperlé, Riec-sur-Bélon, Scaër et Tréméven.

Par délibération en date du 28 mars 2019, l'assemblée délibérante approuvait la convention-cadre de partenariat pluriannuelle 2019-2021 entre Quimperlé Communauté et le Centre National des Arts de la Rue et de l'Espace Public, Le Fourneau, pour les années 2019, 2020 et 2021. Cette convention synthétise la rencontre de deux initiatives, celle de Quimperlé Communauté et celle du Fourneau, pour bâtir un projet commun centré sur les arts de la rue sur le territoire communautaire : le festival des Rias.

Il est proposé de prolonger la durée de la convention d'une année supplémentaire afin de consacrer l'année 2022 à l'écriture d'une nouvelle convention pluriannuelle qui sera finalisée pour le printemps 2023.

En outre, et pour plus de cohérence, il est proposé de modifier le préambule et d'actualiser les articles 1, 4 et 6.

L'avenant ci-annexé exprime l'ensemble des modifications apportées.

L'assemblée délibérante est invitée à :

- APPROUVER l'avenant n°5 ci-joint,
- AUTORISER le Président à signer ledit avenant.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

- APPROUVE l'avenant n°5 ci-joint,
- AUTORISE le Président à signer ledit avenant.

ADOPTÉ à l'unanimité,

ET ONT, les membres présents, signé après lecture

Pour extrait certifié conforme,



Le Président,

Sébastien MIOSSEC



**Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh**

Envoyé en préfecture le 25/05/2022

Reçu en préfecture le 25/05/2022

Affiché le

ID : 029-242900694-20220519-2022_088-DE

ANNEE 2022

**AVENANT N°5
RELATIF A LA CONVENTION-CADRE DE PARTENARIAT 2019-2021 ENTRE QUIMPERLÉ
COMMUNAUTÉ ET L'ASSOCIATION CENTRE NATIONAL DES ARTS DE LA RUE
ET DE L'ESPACE PUBLIC LE FOURNEAU**

Par délibération en date du 28 mars 2019, l'assemblée délibérante approuvait la convention-cadre de partenariat pluriannuelle 2019-2021 entre Quimperlé Communauté et le Centre National des Arts de la Rue et de l'Espace Public, Le Fourneau, pour les années 2019, 2020 et 2021.

1. Il est proposé de prolonger sa durée d'une année supplémentaire afin de consacrer l'année 2022 à l'écriture d'une nouvelle convention pluriannuelle qui sera finalisée pour le printemps 2023.

2. En outre, il est proposé de modifier le préambule de la convention-cadre de la manière suivante : « Quimperlé communauté développe des actions en faveur de la culture en inscrivant dans ses statuts la mission suivante : « *Soutien à la création, à la diffusion et à la promotion d'actions culturelles, pour des projets d'envergure communautaire* ». Cette politique résulte de ses compétences, approuvées par arrêté préfectoral en date du 26 juin 2017, par lesquelles elle a en charge la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

L'association « Centre National des Arts de la Rue et de l'Espace Public Le Fourneau », organisme reconnu d'intérêt général, conventionné avec l'État, Ministère de la Culture, via la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne, la Région Bretagne, le Conseil départemental du Finistère et la Ville de Brest (convention pluriannuelle d'objectifs en cours de signature), est l'un des 13 Centres Nationaux des Arts de la rue et de l'Espace Public, inscrit dans un réseau national professionnel composé de lieux de fabrique, de compagnies et de festivals.

Basé sur le port de commerce de Brest, Le Fourneau poursuit les missions suivantes :

> Artistiques : Accompagner des artistes qui créent pour, avec et dans la ville, en création comme en diffusion. Chaque année, 15 à 20 compagnies bénéficient de l'accompagnement du Fourneau au travers de soutiens financiers (apport en coproduction, pré-achat) et de l'accueil en résidence dans le lieu de fabrique brestois ou ailleurs sur le territoire breton (île Molène, établissements scolaires partenaires, partenaires du réseau RADAR, etc.).

> Culturelles, territoriales et citoyennes : Favoriser la rencontre des œuvres et des publics en Bretagne. Au plan local et régional, Le Fourneau développe des partenariats artistiques territoriaux pour la co-écriture d'événements artistiques en espace public, avec des

collectivités territoriales (villes ou communautés de communes) ou d'autres structures culturelles (plus de 100 rendez-vous par an).

Le Fourneau impulse également des collaborations culturelles et citoyennes favorisant l'émancipation, le développement des imaginaires et la prise en compte des droits culturels de chacun : des projets d'Éducation artistique et culturelle (EAC) en partenariat avec des établissements scolaires (écoles élémentaires, collèges, lycées, universités) et des projets d'action culturelle avec des associations des champs social et médico-social ou encore en milieu carcéral.

> Professionnelles : Un centre de ressources et de mise en réseaux pour le développement des Arts de la rue et de l'espace public ».

La convention de partenariat synthétise la rencontre de ces deux initiatives, celle du Fourneau et de Quimperlé Communauté, pour bâtir un projet commun centré sur les arts de la rue sur le territoire communautaire : Le festival des Rias ».

3. Il convient également d'actualiser l'article 4 relatif à la présentation de l'opération sur le territoire : le festival des Rias se déroulera du mardi 23 au samedi 27 août 2022 dans les 9 communes suivantes : Arzano, Bannalec, Locunolé, Mellac, Moëlan-sur-Mer, Quimperlé, Riec-sur-Bélon, Scaër et Tréméven.

4. Enfin, il est proposé d'actualiser l'article 6 relatif au versement de la subvention à l'association comme suit :

La subvention allouée par la Communauté d'agglomération à l'association Le Fourneau dans le cadre de sa mission territoriale et en direction des publics est de : 275 000€ au titre de l'année 2022.

La subvention annuelle sera créditée sur les comptes de l'association selon les procédures comptables en vigueur, en deux versements selon l'échéancier suivant :

- 50% à l'issue du vote du budget de l'année 2022,
- 50 % à l'issue de la dernière date de la manifestation de l'édition 2022.

A Quimperlé, le

Le Président de Quimperlé communauté
Sébastien MIOSSEC

Le Président de l'association
Philippe EMSCHWILLER